



MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE

77 Place de la Mairie
Les Marches
73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04.79.28.12.82 - Fax : 04.79.28.19.14

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 10/04/2026
ID : 073-200083681-20260401-2026_47-AR



DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Arrêté n°2026/047

ARRETE MUNICIPAL
DONNANT DELEGATION A UN FONCTIONNAIRE EN MATIERE D'ETAT-CIVIL

Le Maire de la Commune de PORTE-DE-SAVOIE,

Vu les articles L. 2122-32 et R. 2122-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté P 2021-134 du 22 juillet 2021 portant titularisation de Madame Julia REVOL,

Considérant que la continuité du service public doit pouvoir être assurée en cas d'empêchement du maire et des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Madame Julia REVOL, fonctionnaire titulaire exerçant l'emploi permanent d'agent chargé d'accueil et d'état-civil, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité, dans certaines fonctions d'officier d'état-civil ;

ARTICLE 2 :

A ce titre, Madame Julia REVOL sera exclusivement chargée de :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de 13 ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation ;
- la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil ;
- recevoir les demandes de changement de prénom ;
- recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modifications et de dissolutions de PACS ;
- dresser tout acte relatif aux déclarations ci-dessus
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délivrance et la transmission des attestations et notices individuelles de recensement militaire.

Madame Julia REVOL sera également chargée de mettre en œuvre la procédure de vérification des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil.

Madame Julia REVOL déléguée pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Madame
« fonctionnaire municipal délégué ».

ARTICLE 3 :

Une expédition du présent arrêté sera :

- remise à l'intéressée
- annexée au registre d'état civil de la commune
- transmise à M. le Préfet de la Savoie
- transmise à M. le Procureur de la République.



Fait à Porte-de-Savoie, le 1^{er} avril 2026

Le Maire,
Jean-Jacques BAZIN